

-
Jeudi 21 septembre 2023

LE CARNET DE TICKETS T+ EN CARTON, C'EST OFFICIELLEMENT TERMINÉ

À partir d'aujourd'hui, les carnets de tickets t+ sous format cartonné ne seront plus disponibles à la vente sur l'ensemble des guichets et automates des gares et stations du réseau francilien.

Cette étape vient conclure un processus lancé le 14 octobre 2021, afin de laisser le temps aux voyageurs de s'approprier les nouveaux supports dématérialisés et adopter de nouvelles habitudes.

Ce retrait a un triple enjeu : s'adapter aux modes de vie des Franciliens avec de nouvelles solutions qui permettent de gagner du temps, accélérer la modernisation de la billettique et le recours à la dématérialisation des titres de transports, préserver l'environnement.

Les tickets T+ issus des carnets achetés avant le 21 septembre pourront continuer à être utilisés. La vente de tickets t+ à l'unité, qui sera arrêtée d'ici la fin de l'année 2024, va perdurer afin d'offrir une option supplémentaire pour les touristes et les spectateurs durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Un retrait progressif

L'arrêt des carnets de ticket t+ s'est effectué en trois étapes :

- **Dès le 14 octobre 2021** : fin de la vente des carnets de tickets t+ en carton aux automates de vente dans 102 stations RATP.
- **Dès le 13 octobre 2022** : fin de la vente des carnets de tickets t+ en carton aux automates de vente de 182 stations et gares routières.
- **Dès le 21 septembre 2023** : arrêt de la vente des carnets de tickets t+ en carton à tous les automates et guichets des réseaux exploités par la RATP et la SNCF (265 stations et gares).

Une dématérialisation de plus en plus ancrée dans les usages

Île-de-France Mobilités est en pleine conversion des titres de transports et accentue ses efforts pour les dématérialiser toujours plus. L'objectif est de faciliter la vie des Franciliens, de leur faire gagner du temps en achetant et rechargeant quasi instantanément leurs titres de transport.

Aujourd'hui, le recours aux titres dématérialisés a été enclenché. Plus de **71% de la vente des carnets de tickets t+** sont vendus de manière dématérialisée (sur mobile via l'application, sur passe Navigo Easy, ou par Navigo Liberté +). Il ne reste désormais que **29% des titres T+** qui sont vendus en carnet magnétique.

Les cartes Navigo Easy sont vendues en guichet, et les gares les plus fréquentées d'Île-de-France disposent d'au moins un automate capable d'en distribuer.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Les ventes de titres dématérialisés devraient encore augmenter avec la 3^e vague ce mois-ci ainsi que l'arrivée de la vente de titres dématérialisés sur Iphone en début d'année 2024.

Le recours à la dématérialisation permet aussi de préserver l'environnement. Elle permet en effet d'éviter qu'une grande majorité des 550 millions de tickets papiers vendus chaque année (avant crise Covid) se retrouve par terre et porte préjudice à l'environnement, sachant que les tickets mettent 1 à 2 ans à se décomposer.

Des solutions dématérialisées en fonction de chaque usage

De nombreuses possibilités s'offrent aux usagers de carnets de ticket T+ en carton, qui peuvent opter pour un titre de transport et l'achat ou le rechargement dématérialisé, adaptés à leurs besoins et leurs fréquences d'utilisation des transports en commun :

- Le service Liberté+ : permet de faire un trajet en métro, RER dans Paris, en bus ou en tramway. Après souscription grâce à son RIB, chaque trajet effectué est comptabilisé et est facturé le mois suivant du montant total de vos déplacements. Si vous ne voyagez pas, vous ne payez rien !

Bon à savoir : 10 trajets effectués avec un Navigo Liberté+ coûtent au maximum 14,90€, soit 2 € de moins qu'un carnet de tickets t+.

- Le passe Navigo Easy : pour les touristes ou ceux qui utilisent les tickets t+ occasionnellement. Ce passe non nominatif, rechargeable depuis les automates de vente ou via un smartphone permet d'y stocker, entre autres, des tickets t+ à l'unité et des carnets t+ dématérialisés (jusqu'à 3 carnets).
- Le Ticket SMS : Les personnes prenant occasionnellement le bus peuvent acheter leur ticket par SMS au prix de 2 euros. Il suffit d'envoyer par sms le numéro de la ligne ou le mot clef affiché au point d'arrêt ou dans le véhicule (pour la grande couronne). Par la suite, le voyageur recevra un ticket sous forme de SMS et sera débité directement sur sa facture mobile.
- Le smartphone : Il est possible d'utiliser son smartphone pour acheter des titres de transport et les valider en le passant directement sur les bornes de validation depuis l'application Île-de-France Mobilités.

Contacts presse :

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 81 20 – 06 99 76 07 26

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

-

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

